

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

– 10-16544 / 109383

Nagravision S.A., 1033 Cheseaux-Lausanne

personnalisation des cartes à puces.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

9 H

29.08.2010–31.08.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail